Quartiers durables

SOURCES, KIENS UTILES



Plan climat cantonal

planclimat.ge.ch

Fiche de référence
4.3 « Agir au niveau des projets de quartiers en vue de la
réduction des émissions de CO₂,
de l'adaptation au changement
climatique et d'une habitabilité
renouvelée (sociale, économique
et environnementale) »

Transition énergétique

ge.ch/dossier/transitionenergetique-geneve

Règlement d'application de la loi sur l'énergie (Ren) silgeneve.ch/legis/index.aspx

Nouvelle règlementation pour le bâti : qu'est-ce qui change? ge.ch/nouvelle-reglementationbati-qu-est-ce-qui-change

Transition écologique

ge.ch/dossier/reussir-transitionecologique

Charte Quartiers en transition

ge.ch/actualite/quartiersdurables-qualite-charte-quartierstransition-27-09-2022

EN BREF

Les enjeux de transition écologique à l'échelle d'un quartier appellent de nouvelles façons de bâtir la ville en proposant un concept réfléchi qui intègre les différents aspects de la durabilité à chaque étape du projet : préservation de l'environnement, équité, cohésion sociale et économie de proximité. Il s'agit de quartiers, projetés ou construits, qui aspirent à offrir un cadre de vie de qualité mais également un rôle d'acteur à leurs habitantes et habitants, de manière à créer une identité du lieu, un quartier vivant, écologique et résilient.

INTERVENTIONS

Du PDE au règlement sur l'énergie

Genève concrétise sa transition énergétique

Marie Savary

marie.savary@etat.ge.ch

Le nouveau règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn) est mis en application depuis le 1er septembre 2022. Dans le cadre des objectifs liés à l'optimisation et la rénovation, les articles 14 et 14A au sujet des indices de dépense de chaleur (IDC) ont été modifiés. Les seuils tolérés par l'outil de pilotage de l'efficience énergétique ont été révisés. Désormais, le seuil déclencheur pour

engager des actions d'optimisation ou de rénovation sur les bâtiments du canton est de 450 MJ/m².an, mais les bâtiments excédant le seuil de 800 MJ/m².an doivent subir une rénovation immédiate. Ces seuils diminueront encore, par étapes, d'ici à 2031. Concernant la sortie du fossile, les articles 13M et 13N liés au chauffage ont été modifiés. Désormais, lors d'un changement de chaudière, les propriétaires ont l'obligation d'installer en priorité des solutions alimentées à 100% en énergies renouvelables. Toutefois, quelques exceptions existent.

Pour la mise en œuvre du règlement d'application, un guide d'application est disponible à l'attention des propriétaires et professionnels; une importante campagne de communication est en cours et la possibilité de participer à des formations est offerte.

Charte Quartiers en transition Pour des quartiers durables et de qualité

Benjamin Villard

benjamin.villard@etat.ge.ch

Christophe Gnaegi

gnaegi@tribu-architecture.ch

Maude Sauvain

maude.sauvain@latitudedurable.ch

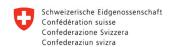
Des buts fixés par le plan climat cantonal, le plan directeur cantonal et les diverses politiques publiques, est née la charte



Quartiers en transition. C'est un outil d'aide à la décision proposée aux porteurs de projet, sur une base volontaire, qui favorise la discussion, les

pesées d'intérêts, et la déclinaison de ses objectifs ambitieux à l'échelle d'un quartier. Elle permet d'évaluer un quartier à différents stades de planification et d'apporter les adaptations nécessaires. Elle assure la traçabilité des choix qui guident la vie du projet, favorise et accompagne l'évolution des pratiques et des bases légales. De la charte découlent un référentiel et une









Ville de Lancy

Lancy Ville Durable

lancy.ch/dossiers/lancy-villedurable

Lancy Territoire et aménagement lancy.ch/dossiers/territoire-etamenagement

Ville de Thônex

thonex.ch/

Quartier de Belle-Terre thonex.ch/vivre-a-thonex/ belle-terre/

Démarche environnementale de Belle-Terre

belleterre.ch/demarcheenvironnementale-1195

VISITE DU QUARTIER DE BELLE-TERRE



Les participantes et participants à l'atelier ont visité le quartier de Belle-Terre, guidé·e·s par M. Yannos loannides, Responsable du département CI Conseils, en charge du pilotage des espaces publics (sous maîtrise d'ouvrage : Commune de Thônex) et des pièces urbaines (sous maîtrise d'ouvrage : Batima-C2I) de la première étape.

La visite a été menée comme une promenade ponctuée de cinq haltes commentées et rythmées par de riches échanges. Ces postes ont permis de proposer un focus sur les spécificités du quartier qui mettent en lumière la haute ambition environnementale du lieu et son exemplarité à bien des égards. Les obstacles et limites ont également été évoqués.

fiche quartier, adaptée à chaque projet. La charte Quartiers en transition se décline en trois postures : un quartier identitaire et vivant, un quartier résilient et écologique et un quartier du vivre ensemble et du partage. Chacune d'entre elles est composée de 12 enjeux nécessaires à l'intégration du quartier dans son contexte, à la valorisation de ses particularités, prenant également en compte la limitation de l'empreinte écologique du quartier par la limitation des moyens, la valorisation de l'existant, le réemploi, la sobriété. De plus, l'humain est au centre de la démarche, le quartier en transition visant à créer des conditions propices au bien vivre ensemble. 59 objectifs identifiés structurent

le document. Ces objectifs constituent une check-list dans laquelle les porteurs du projet choisissent les plus pertinents pour le quartier analysé.

Plusieurs quartiers pilotes, à des stades de planification différents, bénéficient actuellement d'un suivi adapté selon le besoin d'accompagnement ou d'évaluation. Il s'agit des quartiers de Pont-Céard à Versoix, des Marronniers au Grand-Saconnex, de MZ Moraines-du-Rhône à Onex, de Grosselin et d'Acacias au sein du PAV et de la Boucle des Palettes à Lancy. La démarche *Quartiers en transition* est dès à présent activable par les communes qui le souhaitent.

Le cas du quartier de la Boucle des Palettes à Lancy

Angèle Canelli

a.canelli@lancy.ch

Le quartier de la Boucle des Palettes, d'une superficie de 18'779 m², est situé au Grand-Lancy. Plusieurs parcelles le composant sont propriétés de la Ville de Lancy. Ce périmètre devait initialement intégrer une boucle du tram, projet abandonné en 2019. Il offre depuis l'opportunité de travailler à un PLQ améliorant les conditions d'urbanisation, notamment les espaces publics et l'emplacement des bâtiments.

Pour ce quartier, la charte *Quartiers en transi*tion a été utilisée à l'étape de projet. Selon les trois postures, plusieurs focus déterminants ont été identifiés et développés, tels que le patrimoine arboré, l'économie de proximité ou le type de logements proposés. Une évaluation du projet, selon la grille référentielle, a permis de mettre en évidence les points forts et les améliorations envisageables du quartier en considérant les critères de durabilité définis par la charte.

L'outil a permis à la Ville de Lancy d'inscrire dans un document des principes détaillés au regard des différentes phases du projet. L'outil a également été utile pour justifier ou légitimer des demandes communales et intégrer certains enjeux et objectifs dans le Plan directeur communal. Lancy se questionne parallèlement sur la valeur légale du document, le manque d'implication de certains acteurs qui refuseraient de signer la charte et la suite de l'accompagnement lors des phases plus opérationnelles

Le quartier de Belle-Terre

Yannos Ioannides

ci-conseils@comptoir-immo.ch

Grâce à une méthodologie transverse, la commune de Thônex, en concertation avec ses partenaires publics et privés, s'est engagée dès l'origine pour que l'ambitieux quartier de Belle-Terre s'intègre durablement dans la ville. Des premières réflexions autour du projet jusqu'à l'ouverture du chantier, près de 40 ans se sont écoulés. Le projet a beaucoup évolué au cours des années et s'est bâti en relevant des défis d'envergure autour de la durabilité. Pour chacun des thèmes de l'environnement, du vivre ensemble, de l'architecture, du paysage et de la mobilité, des objectifs spécifiques ont été fixés, tels que : la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle, la valorisation du cycle de l'eau, la réutilisation des matériaux, la création de commerces de proximité, le confort climatique ou l'absence de voiture en surface.

Aujourd'hui, l'étape 1 du quartier a été réalisée. Elle compte environ 670 logements. Les aménagements des espaces publics et l'école de Belle-Terre ont également été ouverts et mis en service. D'ici à 2030, plusieurs étapes complémentaires sont projetées et environ 2000 logements supplémentaires seront livrés.



